

Considérant qu'une seule candidature a été présentée, le vote aura lieu au scrutin public à main levée ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **Désigne** comme suit les délégués de la commune de Charvonnex au SIESS :

- titulaire : Hervé VITALI, Adjoint au Maire

- suppléant : Bernard FONTANIVE, Conseiller municipal

8 – Urbanisme

a - Compte-rendu de la commission du 10 juin 2020

CU 074062 20 A0024 de type a, sur la parcelle cadastrée AD n°281 de 7125 m2 située au lieu-dit « La Culaz

CU 074062 20 A0025 de type B, sur la parcelle cadastrée AD n°1175 située 910 route d'Annecy pour la transformation d'une partie des locaux commerciaux de l'étage en logement (Aujourd'hui 2 logements et 1 local commercial- demande pour 3 logements).

DP 74062 20 A0012 : Déclaration préalable de lotissement situé 393 Route de Chaffrey à Charvonnex, pour division de la Parcelle section AD N°719 – Superficie cadastrale : 1913 m2 – superficie détachée : 800 m2

DP 74062 20 A0013 : Déclaration préalable situé 231 Route de Fretallaz à Charvonnex, Parcelle section AE N°738 – pour la création d'un abris voiture

PA 74062 20 A0002 Situé Route de l'Eglise (Sœurs Guerraz) pour l'aménagement de la parcelle N° 792 Section AD en 5 lots individuels et un lot collectif.

PC 74062 20 A0001 Situé Route de Doucy Parcelle N°AD 70 pour la rénovation d'une ferme

PC 74062 20 A0014 Situé Route des contaminés - Parcelle N°AD 1331 pour la construction d'un abri voiture.

PC 74062 20 A0011 Situé Route des contaminés – pour la pose d'une pergola.

b - Compte-rendu de la commission du 25 juin 2020

CU de type B 074062 20 A0026 sur la parcelle Située à Charvonnex- Parcelle section N°AE 195 – détachement d'un lot à bâtir.11

DP 74062 20 A0017 : Déclaration préalable situé route du chef-lieu à Charvonnex, pour la pose de 2 vélux en toiture pour gagner en luminosité. Parcelle section AD N°1156 – Superficie cadastrale : 1913 m2 – superficie détachée : 800 m2

DP 74062 20 A0016 : Déclaration préalable situé 129 route des Tavernettes à Charvonnex, pour la réalisation d'un Mur bahut surmonté d'un grillage, d'un portillon piéton et la pose d'une piscine. Parcelle section AD N°1156 – Superficie cadastrale : 1913 m2 – superficie détachée : 800 m2

PC 74062 20 A0002 - Situé Route de Doucy Parcelle N°AD 510 et 799 pour le projet immobilier de Doucy

9 – Voirie, projets

a – projet d'aménagement de Doucy : prolongation du financement

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°D07/2019 du 25/03/2019 portant rachat anticipé des parcelles AD n°96, n°99 (Doucy) portées par l'EPF 74 ;

Vu la délibération n°D14/2019 du 15/04/2019 portant financement du rachat de ces parcelles ;

Considérant que le contrat de financement court terme relais du Crédit Agricole signé le 18/04/2019 pour une durée de 15 mois arrive à échéance le 15/07/2020 ;

Considérant la nécessité de prolonger le financement dans l'attente de la revente des parcelles qui devrait intervenir sur fin 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De prolonger** le contrat d'emprunt de 550 000,00 Euros initialement contracté pour le rachat des parcelles cadastrées section AD n°96 et n°99.

➤ **De valider** la proposition du Crédit Agricole de crédit court terme telle que décrite ci-dessous :

- montant : 550 000,00 Euros,
- durée : 15 mois
- taux fixe : 0,66%
- intérêts payables à terme échu,
- capital remboursable en une seule fois.

➤ **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à ce financement.

➤ **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

b – travaux route de l'Eglise : le chantier se déroule sans problème, le planning est respecté.

c- divers : marquages au sol et panneaux de signalisation à rénover sur certains secteurs ; diagnostic de sécurité des passages à niveau prévu courant juillet ; prévoir de barrer l'accès à la route de la Culaz depuis la RD 1203.

10 – Patrimoine

a – vente de terrain : parcelle AC n°471

Le Maire expose que la parcelle cadastrée section AC n°471 appartenant à la Commune a fait l'objet d'une demande d'acquisition par Monsieur DEMETZ en raison de la présence d'un blockhaus.

Le Conseil municipal,

Vu l'art. L 2241-1 du CGCT ;

Considérant la situation de la parcelle cadastrée section AC n°471 d'une surface de 1 797 m² ;

Considérant que cette parcelle présente pour l'acquéreur une valeur de convenance ;

Considérant que cette parcelle n'est pas susceptible, dans son état actuel, de faire l'objet d'une affectation utile à un service public communal ;

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation pour la totalité de la surface ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **De céder** à Monsieur DEMETZ la parcelle cadastrée section AC n°471 pour la totalité de la surface soit 1 797m² au prix de 8 985,00€ (5,00€/m²).

➤ **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette aliénation.

b – bois : étudier la proposition d'acheter des parcelles boisées sur la commune des Ollières jouxtant celles dont la commune de Charvonnex est déjà propriétaire ;

c – installation d'un médecin dès septembre 2020 : en attendant de permettre l'installation d'un médecin à l'étage du pôle de santé ce qui nécessite la réalisation de travaux de mise en accessibilité notamment, un bungalow aménagé sera installé dans la cours de la mairie ;

d – columbarium : prévoir un aménagement paysager autour des columbariums.

11 – Vie locale

- création d'une lettre d'informations municipales intitulée « Charvonnex quoi de neuf ? » avec distribution prévue dans l'été puis une autre au début de l'automne ;
- la rénovation du site internet sera également lancée dans l'été ;
- attribution des subventions aux associations qui en ont fait la demande.

12 – Vie scolaire, périscolaire

a – équipement informatique de l'école : demande de subventions

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de présenter un dossier au titre du FDDT 2020 auprès du Conseil départemental et auprès du Conseil régional, à savoir :

- équipement informatique du groupe scolaire : 12 974,42€ HT
- part communale : 3 892,32€ HT soit 30%
- subventions attendues :
 - Conseil départemental : 4 541,04€ HT soit 35%
 - Conseil régional : 4 541,04€ HT soit 35%

Le Conseil municipal,

Considérant les possibilités d'obtention de subventions auprès du Conseil départemental au titre du FDDT 2020 (fonds départemental pour le développement des territoires) et auprès du Conseil régional ;

Considérant les divers investissements inscrits au budget 2020 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives au dossier de demande de subventions décrit ci-dessus.

13 – Intercommunalité

Retrouvez toutes les informations de Grand Annecy Agglomération sur : www.grandannecy.fr

14 – Questions diverses

Séance levée à 21h35.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

